

## 1. Renseignements sur la police

PROPRIÉTAIRE(S) Numéro(s) de police :

Nom de famille Prénom

Nom de famille Prénom

## 2. Renseignements sur le payeur (si autre que le propriétaire ou la personne assurée)

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  Autre

Nom de famille Prénom Initiale(s)

Numéro et rue App. ou bur.

Ville Province Code postal

## 3. Renseignements sur les débits préautorisés

Établir un nouveau programme de débits préautorisés (DPA) ou apporter des modifications à un programme DPA en utilisant le compte indiqué sur le spécimen de chèque ANNULÉ (sur lequel le nom du payeur doit être imprimé), la lettre de directives de la banque ou comme suit :

Numéro de transit Institution financière Numéro de compte

Utiliser le DPA déjà rattaché à la police Spécialité-Vie n°

La date de retrait correspondra à la date d'établissement de la police. Si la date du DPA tombe un jour non ouvrable ou un jour férié, le DPA sera effectué le jour ouvrable suivant.

## 4. Reconnaissance et autorisation

J'autorise/Nous autorisons Assurance Spécialité-Vie à effectuer, au nom de l'assureur, *Humania*, les prélèvements automatiques à partir de mon/notre compte bancaire aux fins du paiement des primes d'assurance exigibles à la date d'échéance de chaque mois. Les montants prélevés peuvent varier en fonction des dispositions de mon/notre contrat d'assurance et tel que l'exige l'administration de ma/notre police. **Je renonce/Nous renonçons au préavis à l'égard du montant ou de la date de chaque prélèvement automatique de mon/notre compte.** Spécialité-Vie se réserve le droit d'exiger un autre mode de paiement si le prélèvement n'est pas honoré. Tous les prélèvements automatiques uniques seront traités comme des retraits personnels, tels qu'ils sont définis dans la Règle H-1 de l'Association canadiennes des paiements. Cette entente peut être résiliée en tout temps par moi/nous ou Spécialité-Vie sur préavis écrit de 5 jours. Je reconnais/Nous reconnaissons que la révocation de la présente entente de DPA peut entraîner la perte de ma couverture d'assurance, à moins que Spécialité-Vie ne reçoive le paiement par un autre moyen. Tout remboursement de prime dans le cadre de la présente autorisation se fera en faveur du propriétaire de la police. Vos renseignements personnels pourraient être utilisés, consignés et consultés de façon sécurisée dans d'autres pays selon les lois qui y sont applicables. Par exemple, les renseignements personnels pourraient être divulgués en réponse à des demandes émanant de gouvernements, de tribunaux ou d'autorités chargés de l'application des lois de ces pays.

Vous pouvez obtenir un exemplaire du formulaire d'annulation en communiquant avec votre institution financière ou en visitant [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca). Si vous avez des questions concernant les prélèvements sur votre compte bancaire, communiquez avec nous par téléphone ou par télécopieur. Vous pouvez également nous écrire à cet égard à l'adresse fournie ci-dessous.

Vous avez certains droits de recours lorsqu'un débit n'est pas conforme à la présente entente. Par exemple, vous avez le droit au remboursement de tout débit non autorisé ou non conforme à la présente entente de DPA. Pour obtenir un formulaire de demande de remboursement ou plus d'informations sur les droits de recours, vous pouvez contacter votre institution financière ou visiter [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

Signature du ou des propriétaires Date : (JJ/MM/AAAA) Signature du payeur Date: (JJ/MM/AAAA)